

letr@it d'union

Bulletin d'informations de la Bernardière

N° 63

Avril 2022

L'Edito
P.2

La vie municipale
P.3 à 6

Les élections
P. 7

L'intercommunalité
P. 8 et 9

La vie locale
P. 10

La médiathèque
P. 11

Les infos en +
P. 12 et 13

L'agenda
P. 14 et 15

Goûter de la Chandeleur



A NOTER

Vœux de
Printemps
vendredi 6 mai 2022
à la salle La Doline
à partir de 19h00

la Bernardière

Chers amis.

Depuis ces deux dernières années, l'actualité ne nous épargne pas avec son lot d'évènements qui impacte notre vie quotidienne et réveille des incertitudes politiques, sociales et économiques.

Je cite la COVID 19, la grippe aviaire, le conflit Ukrainien qui sont au cœur de nos préoccupations et mobilisent les médias.

Malgré ce contexte et sans en minimiser la gravité, je souhaite vous dire que la vie continue, qu'elle doit suivre son cours sans réserve et qu'il est de notre devoir de l'aborder à la fois avec optimisme et lucidité.

A la lecture de ce trait d'union, je vous invite à suivre la vie municipale et à prendre connaissance de l'actualité Bernardine.

La difficulté du moment ne doit pas nous interdire d'avancer, je pense au contraire que c'est dans l'adversité qu'il nous faut trouver les ressources pour aller plus loin encore.

C'est dans cet esprit que nous avançons sur nos grands projets avec l'aide de nos partenaires institutionnels et des entreprises malgré une situation tendue en matière d'approvisionnement de matériaux.

Les chantiers Halle de marché, restauration de la grange, atelier communal doivent démarrer avant l'été à la suite de l'attribution des marchés. Ce seront les grands travaux de l'année.

En parallèle nous devrions connaître le commencement des aménagements de voirie du bourg, nous attendons pour cela les premières esquisses dont nous espérons pouvoir vous en présenter les grandes orientations au cours de notre cérémonie « vœux de printemps ». Ensuite se dérouleront des consultations plus ciblées en fonction des secteurs et quartiers concernés.

D'ores et déjà, je vous invite donc à retenir la date du vendredi 6 mai dans votre agenda.

En effet sauf cas de force majeure nous pourrons enfin nous retrouver à nouveau pour un moment fort de notre vie communale.

Nous partagerons et ferons un point d'étape sur les grands projets que je viens d'énumérer, sur les réalisations à venir, le déroulement de la vie associative, ainsi que sur des sujets du moment comme le déploiement de la fibre.

Ce sera aussi l'occasion de faire un point sur les premières décisions de notre nouvelle communauté d'agglomération « Terres de Montaigu » dont vous avez peut-être capté un aperçu à travers les réseaux sociaux. Je pense tout récemment à la validation du projet du futur cinéma en lieu et place de l'actuel caméra 5, miniplex de 6 salles, et à l'adoption du schéma vélo avec le renouvellement du programme d'aide à l'achat de vélo et le top départ donné pour le projet de liaison cyclable entre la BERNARDIERE et CUGAND.

Rassurez-vous, nous serons synthétiques afin de laisser un large temps à la partie conviviale qui clôturera cette soirée.

Bien à vous et à très bientôt

Le maire,

Claude Durand

la vie municipale

Le compte-rendu complet de chaque conseil municipal est consultable en mairie ou sur le site internet de la commune : <https://www.labernardiere.fr/>



Ou cliquez directement ici

Le conseil municipal en *bref*

■ Dénomination des voies

Depuis le mois d'octobre 2021, le conseil municipal a dû se prononcer sur la dénomination de plusieurs voies communales.

- « *Les Hauts de la Prairie* » : voie qui dessert le lotissement du même nom, situé au sud-ouest du bourg, le long de la RD102 en direction de La Bruffière.
- « *Impasse du Pas Clissonnais* » : voie récemment créée face au centre de secours.
- « *Rue Colbert* » : voie créée par l'extension de la zone économique du Tacret.

■ Création d'un budget annexe

« Les Hauts du Pas Clissonnais »

Comme prévu dans le PLUi, un futur quartier résidentiel est envisagé au nord du bourg, proche du centre de secours en direction de l'Épinassière.

Celui-ci sera réalisé en plusieurs tranches, sur plusieurs années avec une commercialisation des premiers lots à l'horizon 2024.

Lors de la séance du 14 octobre 2021, le conseil municipal a statué sur la création d'un budget annexe « Les Hauts du Pas Clissonnais », permettant ainsi de lancer les premières études.

■ Vie de la commune

Dans sa séance du 18 novembre 2021, en compléments des différents tarifs communaux (voir le guide pratique « Le Petit Bernardin 2022 »), le conseil municipal a voté les subventions accordées aux associations.

Celles-ci devaient au préalable en faire la demande et fournir leurs comptes ainsi que des fiches actions.

Bénéficiaire	Objet	BP 2021
Comité des œuvres sociales du personnel des collectivités de Terres de Montaigu	Mise à disposition de billetterie à tarif préférentiel et organisation d'un spectacle de fin d'année	35 € / agent
Cicadelle	Apporter une culture "nature" aux enfants	Mise à disposition gratuite des salles communales
Les Rendez-vous Bernardins	Education populaire des loisirs et du sport	250 €
Club au fil du temps	Proposer des activités loisirs aux seniors	250 €
Don de sang association Terres de Montaigu	Fidélisation des donateurs sur le territoire et organisation de la collecte sur La Bernardière	150 €
Palet Club La Bernardière	Pratique du palet sur planche en loisir	200 €
UNC-AFN La Bernardière	Regroupe les anciens combattants de tous les conflits et ceux qui ont porté l'uniforme avec un objectif de devoir de mémoire	150 €
Secours catholique	Accompagne, réconforte les personnes en situation vulnérable	150 €

la vie municipale

Le conseil municipal en *bref*

Les projets en cours



■ Espace Hestia

La construction de l'Espace Hestia a été entièrement prise en charge par Vendée habitat. Dans la convention passée avec ce bailleur social, lors du lancement du projet en octobre 2018, la commune de La Bernardière s'engageait à racheter la totalité du rez-de-chaussée.

Dans sa séance du 18 novembre 2021, le conseil municipal s'est donc prononcé sur l'achat des 4 cellules commerciales à Vendée Habitat, dans l'état brut, en vente achevée, au prix de 302 264.15 € HT pour une superficie totale de 229.81 m².

Lors de cette même séance, le conseil municipal a également décidé la vente de :

- la cellule 3 à M. Pascal Bodin, maître d'œuvre, au prix de 44 903.60 € HT pour une surface utile estimée à 34.14 m²
- la cellule 4 à Mme Mélissa Boursier, coiffeuse, au prix de 93 121.71 € HT pour une surface utile estimée à 70.80 m².



■ MAM (maison d'assistantes maternelles)

Par convention, en date du 30 juin 2021, la commune a confié à l'Agence de Service aux Collectivités Locales de Vendée une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation de l'ancienne épicerie Guilet en MAM.

La faisabilité d'un tel projet dans ces locaux étant vérifié par l'ASCLV, l'enveloppe financière prévisionnelle a été estimée à 626 062 € HT.

Dans sa séance du 18 novembre 2021, le conseil municipal a validé le projet et décidé de lancer une procédure de mise en concurrence pour choisir un maître d'œuvre.



Après l'audition de 3 cabinets d'architecte, le cabinet Serieys & Barbotin Architectes a finalement été retenu.

Le 16 décembre 2021, le conseil municipal a décidé de déposer un dossier de demande de financement auprès de l'état.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention de l'état à hauteur de 60 % de l'enveloppe prévisionnelle.



la vie municipale

Le conseil municipal en *bref*

▪ Halle et restaurant

Le 7 avril 2021, la commune de La Bernardière a confié l'étude de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une halle et la réhabilitation d'une grange en restaurant au cabinet CLASS ARCHITECTE.

Le coût prévisionnel définitif des travaux est désormais estimé à 714 700 € HT. Ce coût prévisionnel, qui essaye d'être le plus proche possible de la réalité, permet de comparer les résultats des appels d'offre, mais la situation actuelle (pénurie des matières premières, contexte économique...) et le choix des entreprises verra probablement apparaître des écarts avec le coût réel des travaux. Ce coût prévisionnel sert également à calculer la rémunération du maître d'œuvre.

Le conseil municipal s'est donc prononcé le 20 janvier 2022 sur celle-ci en appliquant le taux de 10,57 %, prévu dans le marché passé avec le maître d'œuvre, soit une rémunération de 75 543.79 € HT.

Pour ce même projet, un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 14 décembre 2021 en décomposant l'ensemble des travaux en 15 lots.

Suite à l'ouverture des plis, les lots 1 (Maçonnerie), 2 (Enduits), 4 (Couverture en bardeaux bois) et 5 (Couverture en tuile) ont été déclaré infructueux lors de la séance du conseil municipal du 20 janvier 2022 par manque de remise d'offre ou de concurrence insuffisante.

Un second appel public à la concurrence a été publié 27 janvier 2022 pour les lots 1, 4 et 5. Le lot 2 est intégré au lot 1.

Le résultat, encore infructueux pour les lots 4 et 5, a permis d'entamer une procédure en négociation directe. Les lots 7 (Menuiseries bois) et 11 (Revêtement de sol) sont en attente de précisions de la part des entreprises. Tous les lots sauf les 4, 5, 7 et 11 ont ainsi été attribués lors de la séance du conseil municipal du 15 mars 2022, laissant entrevoir le début des travaux dès la mi-juin 2022.



la vie municipale

Le conseil municipal en *bref*

L'enfance

■ Participation aux frais de fonctionnement des écoles publiques de Cugand et de Montaigu-Vendée.

30 enfants étaient inscrits dans les écoles publiques de **Cugand** pour l'année scolaire 2020-2021. Dans sa séance du 14 octobre 2021, le conseil municipal a validé le montant demandé par la commune de Cugand de 810.82 € par élève, soit 24 324.60 €.

PARTICIPATION 2020/2021 - CUGAND

Ecoles Publiques	Participation par élève	Effectifs	Total
Forfait élève	810.82 €	30	24 324.60 €

De même, 4 enfants de La Bernardière étaient inscrits dans les écoles publiques de **Montaigu-Vendée** pour l'année scolaire 2020-2021 : 2 en classes maternelles et 2 en classes élémentaires.

La participation demandée par Montaigu-Vendée est différente selon les classes fréquentées par les élèves : 1599.62 € par élève en classe maternelle et 315.06 € par élève en classe élémentaire.

Lors de sa séance du 20 janvier 2021, le conseil municipal a validé le montant demandé par la commune de Montaigu-Vendée selon le barème ci-dessus, soit un total de 3 829.36 €.

PARTICIPATION 2020/2021 - MONTAIGU-VENDEE

Ecoles Publiques	Participation par élève	Effectifs	Total
Forfait élève en élémentaire	315.06 €	2	630.12 €
Forfait élève en maternelle	1 599.62 €	2	3 199.24 €

3 829.36 €

Si on prend en compte le cycle complet de la scolarité d'un élève en classes maternelles et élémentaires, la moyenne annuelle par élève est du même ordre de grandeur quel que soit le mode de calcul adopté par les communes.

■ Fourniture et livraison des repas au restaurant scolaire et à l'accueil de loisirs.

Le marché pour la fourniture et la livraison des repas en liaison froide pour le service de restauration scolaire et le centre de loisirs arrivait à son terme le 31 décembre 2021.

Une consultation a donc été lancée le 20 septembre 2021.

Lors de sa séance du 16 décembre 2021, l'analyse des offres a permis au conseil municipal d'attribuer le marché à la société **Restoria** pour un montant de 101 311 € HT annuel.



La durée du marché est de 12 mois à compter du 3 janvier 2022, renouvelable 3 fois tacitement pour une période de 12 mois. La durée maximale est de 48 mois.

■ Recrutement d'un agent contractuel.

Lors de la séance du 15 mars 2022, le conseil municipal a décidé le recrutement d'un agent contractuel jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Cet agent, aura pour mission d'accompagner pendant la pause déjeuner une élève scolarisée à l'école St Jean. Cette élève en situation de handicap bénéficie d'un AESH (Accompagnant d'Enfant en Situation de Handicap) sur le temps scolaire uniquement.

Cet agent permettra donc de renforcer l'équipe d'agents à la cantine afin d'accueillir cette élève dans les meilleures conditions possibles.

les élections

Ce qu'il faut savoir sur les élections présidentielles et législatives

Où et quand voter ?

		Elections présidentielles	Elections législatives
Où?		Mairie salle du conseil municipal	Mairie salle du conseil municipal
Quand?	1^{er} tour	dimanche 10 avril	dimanche 12 juin
	2^{ème} tour	dimanche 24 avril	dimanche 19 juin
Horaires d'ouverture		8h00 à 19h00	8h00 à 18h00

Comment établir une procuration ?

L'électeur peut donner procuration à tout moment et jusqu'à un an avant le scrutin de deux façons :

- En faisant une demande en ligne sur le site maprocuration.gouv.fr, qu'il convient ensuite de valider dans un commissariat de police ou une brigade de gendarmerie, dans les deux mois qui suivent.
- En se rendant directement dans un commissariat de police, dans une brigade de gendarmerie ou au Tribunal judiciaire ou de proximité où l'électeur remplit un formulaire. L'électeur doit être muni d'un justificatif d'identité.



Important : pour donner procuration, vous devez connaître le Numéro national d'électeur de votre mandataire (la personne à qui vous donnez procuration). Ce numéro est inscrit sur les cartes électorales et peut être retrouvé directement en ligne en interrogeant sa situation électorale.

Vous pouvez vérifier que vous avez bien donné ou reçu une procuration en vous connectant sur le site service-public.fr.

Les Français établis hors de France qui ne peuvent pas se déplacer pour voter personnellement dans le bureau de vote de leur commune ou de leur circonscription consulaire peuvent donner procuration via ce même site maprocuration.gouv.fr.

Ils doivent ensuite faire valider la procuration devant le commissariat de police, la brigade de gendarmerie ou le consulat/ambassade de leur choix.

Depuis le 1er janvier 2022, vous pouvez donner procuration à un électeur inscrit sur la liste électorale d'une autre commune que la vôtre. Le mandataire devra cependant toujours se rendre dans le bureau de vote du mandant pour voter à sa place.

Carte électorale



Une nouvelle carte électorale va être adressée à tous les électeurs par courrier, fin mars ou début avril.

Vous y trouverez un QR Code qui vous permet d'accéder directement au site www.elections.interieur.gouv.fr et d'y effectuer vos démarches liées aux élections (trouver votre bureau de vote, vérifier votre situation électorale, effectuer une demande de procuration, obtenir votre numéro national d'électeur...)

Votre ancienne carte est à détruire. La carte électorale facilite le vote mais il n'est pas obligatoire de la présenter pour pouvoir voter.

N'oubliez pas votre pièce d'identité !

Il est conseillé d'apporter votre propre stylo pour l'émargement. Du gel hydroalcoolique sera à disposition à l'entrée et la sortie du bureau de vote.

l'intercommunalité

Liaison cyclable La Bernardière-Cugand

Comme vous avez pu le lire sur les réseaux sociaux, le top départ pour le projet de liaison cyclable entre La Bernardière et Cugand a été donné !

Une réunion de lancement a eu lieu le mercredi 2 mars avec une visite sur le terrain en présence de Florent Limouzin, Vice-président de Terres de Montaigu en charge de l'Environnement, de la Mobilité et du Cycle de l'eau, Cécile Barreau, Maire de Cugand et Claude Durand, Maire de La Bernardière.



Cette liaison, de 700 m, sera pour partie une création de voie et pour l'autre une montée en gamme d'aménagements existants. Terres de Montaigu prendra en charge les travaux entre les 2 communes. Celles-ci auront à leur charge les aménagements à l'intérieur des agglomérations, hors ouvrages d'arts éventuels.

Cette liaison a été jugée prioritaire à l'échelle de la communauté d'agglomération et entre dans l'action 1 du Schéma vélo de Terres de Montaigu :

L'objectif du schéma vélo : devenir un véritable territoire cyclable en développant un écosystème favorisant la pratique du vélo au quotidien.

« Les caractéristiques du territoire, avec des distances raisonnables entre les bourgs et leurs services, mais aussi la proximité entre équipements et sa population montrent un fort potentiel pour la pratique du cycle, note Antoine Chéreau, président de Terres de Montaigu. Aussi, ce mode de déplacement peut être une réelle alternative aux déplacements motorisés sur les courtes et moyennes distances sur les trajets domicile, travail, loisirs... »



Développement du réseau, déploiement des services et sensibilisation

Forte de ce constat, à travers ce schéma vélo planifié jusqu'en 2035, Terres de Montaigu souhaite créer, avec et aux côtés des communes, les conditions propices pour la pratique quotidienne du vélo. Cela passe par le développement du réseau cyclable et son entretien, avec des infrastructures cyclables plus conséquentes et adaptées, le déploiement de services nécessaires en stationnement, réparation, location... mais aussi un accompagnement à l'évolution des comportements avec une sensibilisation des habitants du territoire aux modes de déplacements doux pour impulser une « culture vélo ».

100 km d'aménagements cyclables

« Nous avons pour ambition d'atteindre 100 km de pistes cyclables intercommunales, souligne Antoine Chéreau, président de Terres de Montaigu. L'enjeu de ce schéma est de relier toutes les communes entre elles et leurs services, et de développer la pratique du vélo au sein d'une offre où chaque mode de déplacement à sa place et peut cohabiter. »

Ce schéma s'inscrit dans une démarche globale de l'agglomération de mener au plus vite la transition environnementale dans le cadre du plan climat Terres d'enAIRgie.

Devenir un véritable territoire cyclable, en développant un écosystème favorisant la pratique du vélo au quotidien.

RÉSEAU INTERCOMMUNAL
OBJECTIF

100 KM
D'AMÉNAGEMENTS
CYCLABLES

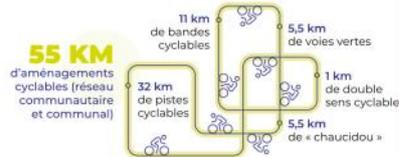


Diagnostic

Le schéma vélo a permis de déterminer les atouts et les faiblesses du territoire pour le développement du vélo.

LES POINTS FORTS

Un nombre important d'aménagements cyclables et une grande diversité dans la typologie d'aménagements



Des aménagements existants de qualité



Des itinéraires touristiques comme atout à la promotion du cycle



LES POINTS À AMÉLIORER

Une signalisation souvent défaillante



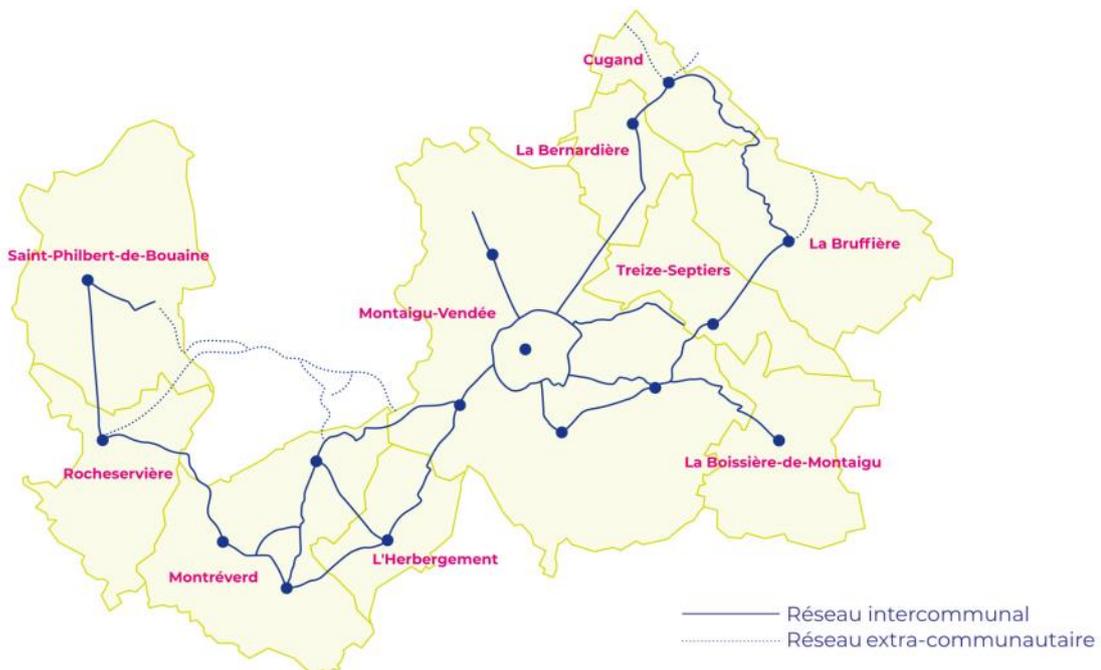
Une multitude de cheminements à faire monter en gamme et des itinéraires à consolider



Une offre de stationnement importante mais de faible qualité



Méthode



la vie locale

■ Brûlage des déchets verts : arrêtez de vous enflammer !

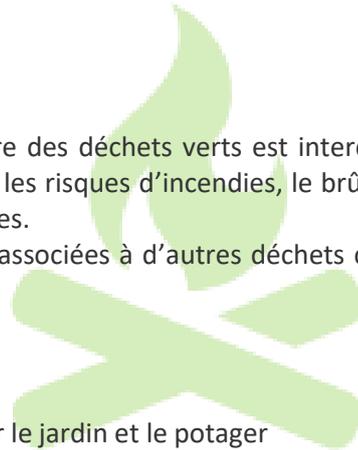
Pour rappel, selon le code de l'environnement, le brûlage à l'air libre des déchets verts est interdit. Au-delà des troubles possibles avec le voisinage dus aux odeurs et aux fumées et les risques d'incendies, le brûlage à l'air libre émet de nombreux polluants qui véhiculent des composés cancérigènes.

La toxicité des substances émises peut être accrue quand elles sont associées à d'autres déchets comme du plastique ou du bois traité. L'amende encourue est de 750 €



Comment valoriser ses déchets verts ?

- En les compostant
- En les broyant pour obtenir un excellent paillis pour le jardin et le potager
- En les déposant en déchèterie.



■ Une nouvelle activité de vente de bijoux magnétiques à La Bernardière.

Depuis le début du mois de mars, Julie Nerrière a entamé une activité de vente de bijoux à domicile.

Détentrice d'un bac pro CGEA (Conduite et Gestion d'une Exploitation Agricole) avec option élevage équin, cette jeune femme de 23 ans, est bien déterminée à tenir un jour une exploitation agricole en bovin (lait) et chevaux.

Cette nouvelle activité de vente de bijoux devrait lui permettre de financer la reprise de ses études pour passer un certificat de spécialisation, nécessaire pour son installation.

Les bijoux et accessoires qu'elle propose à la vente sont magnétiques !

Les aimants contenus dans ces bijoux et accessoires peuvent aider à soulager certaines douleurs dont celles dues à l'arthrose, tendinite, migraine, règles douloureuses...

Convaincue après les avoir testés sur elle-même (et même sur des animaux), Julie se fera un plaisir de vous expliquer en quoi consiste la magnétothérapie et ses bienfaits.



N'hésitez pas à la contacter
au **06 06 84 51 36**,
elle pourra vous inviter à
une de ses prochaines
ventes à domicile

la médiathèque

Pour la belle saison à venir, la médiathèque vous concocte un nouveau programme et voici quelques dates à retenir :

- **Vendredi 29 avril à 19h** : Soirée de clôture du Prix des lecteurs Polar
- **Dimanche 15 mai** : Journée festive autour du chapiteau La Linotte
Au programme : spectacle, pique-nique musical, lectures jeunesse, jeux...
- **Vendredi 10 juin à 19h** : Dans le cadre du festival Cinéma du réel, projection du court-métrage documentaire « 7h15 – Merle noir » de Judith Auffray suivi du film documentaire « Langue des oiseaux » de Erik Bulloet.
- **Jeudis 16 et 23 juin à 10h30** : Bébés boudoirs « J'adore les fruits ! »

Et un grand merci aux petits et grands qui ont participé nombreux à la soirée Doudou pyjama et à l'atelier mandalas ! Quel bonheur de se retrouver !



les infos en +

• Paiement de proximité

La direction générale des Finances publiques a noué un partenariat avec le réseau des buralistes afin de proposer **une offre de paiement de proximité pour régler vos impôts, amendes ou factures de service public** (avis de cantine, de crèche, d'hôpital...).

Les buralistes partenaires afficheront ce logo. Vous pourrez y effectuer vos paiements en espèces, jusqu'à 300 euros, et par carte bancaire. Attention, les avis d'impôts supérieurs au montant de 300€ ne pourront pas être payés auprès des buralistes.

Voici la liste actuelle des buralistes agréés sur terres de Montaigu :



NOM POINT DE VENTE	ADRESSE	LOCALITÉ
LE PARADIS	14 RUE DE NANTES	LA BRUFFIERE
LE CENTRAL	1 PLACE DU CHAMP DE FOIRE	MONTAIGU VENDEE
BAR-TABAC PMU DU CHÂTEAU	59 RUE GEORGES CLEMENCEAU	MONTAIGU VENDEE
LE CASTELLI	13 RUE D ANJOU	ROCHESERVIERE
BAR-TABAC LE LOAVAN	2 RUE DU BAS RUET	ST PHILBERT DE BOUAINE
L'ALIBI	30 RUE FERDINAND JAUFFRINEAU	TREIZE SEPTIERS



**PRÉFET
DE LA VENDÉE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale
de la protection
des populations



Influenza aviaire hautement pathogène (IAHP)* **Protégez vos élevages et basses-cours**



**Mesures de prévention obligatoires applicables aux détenteurs
d'oiseaux de basse-cour et d'ornement :**



**Confinement des volailles et
des oiseaux ou mise en place
de filets de protection**



**Surveillance quotidienne
des animaux**

- ✓ Placer les points d'alimentation et d'abreuvement à l'abri (a minima les couvrir) ;
- ✓ Aucune volaille (palmipède et gallinacée) ne doit entrer en contact direct avec des oiseaux sauvages et des volailles d'un élevage professionnel ;
- ✓ Limiter l'accès aux personnes indispensables à son entretien ;
- ✓ Ne jamais se rendre dans un autre élevage de volaille ;
- ✓ Protéger et entreposer les réserves d'aliments et la litière neuve à l'abri de l'humidité et de toute contamination ;
- ✓ Nettoyer régulièrement les bâtiments et le matériel utilisé ;
- ✓ Ne jamais utiliser d'eaux de surface (eaux de mare, de ruisseau, de pluie collectée) pour le nettoyage des installations.



**Si une mortalité anormale est constatée,
contactez rapidement votre vétérinaire ou la Direction
départementale de la protection des populations
(ddpp-spa@vendee.gouv.fr).**

**Le non-respect de ces mesures vous expose à des poursuites pénales.
Cette infraction est passible d'une amende de 750 euros.**

* L'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) est une maladie animale infectieuse et virale particulièrement contagieuse qui n'affecte que les oiseaux, la consommation de viande, foie gras et œufs ne présente aucun risque pour l'homme.

l'environnement

■ Ramassons nos déchets

Merci à tous !

L'opération Ramassons nos déchets organisée le dimanche 20 mars dernier par le conseil municipal des enfants fut une vraie réussite ! Une réussite par le nombre de participants (une cinquantaine de personnes étaient présentes) mais aussi par le nombre de déchets récoltés, en baisse vis-à-vis des années précédentes.



La prochaine opération organisée par le conseil municipal des enfants est l'installation de jardins partagés pour tous les habitants de La Bernardière :

Rendez-vous le **dimanche 22 mai**
à partir de **9h00** à l'**espace du Marigot**
pour une matinée plantations.

Et si comme 53 % des Vendéens, on achetait moins d'emballages



Aujourd'hui, la majorité des Vendéens trient leurs emballages de façon systématique. Une bonne chose pour le recyclage et la préservation des ressources naturelles. Mais ce geste vertueux ne suffit plus. Depuis l'extension des consignes de tri en 2017, les quantités d'emballages collectées ne cessent d'augmenter d'année en année, passant de 24 500 tonnes en 2017 à plus de 31 000 tonnes en 2021. Des emballages et suremballages à peine achetés qu'ils sont déjà jetés. Il est urgent d'agir pour réduire ces fameux emballages.

D'avril à novembre 2022, Trivalis fait campagne pour la réduction des emballages et invite les Vendéens à réfléchir à leur comportement d'achat. D'après un sondage*, 53 % des Vendéens déclarent acheter des produits avec peu ou moins d'emballages. Un chiffre encourageant qui montre une réelle sensibilité des Vendéens par rapport à leur production de déchets.

Pour aller plus loin et passer à l'action, la campagne propose aux Vendéens des solutions concrètes, simples et accessibles, pour réduire leur production d'emballages.

La première règle est d'éviter, quand c'est possible, les produits suremballés ou à usage unique. Par exemple :

- achetons les bananes sans emballage, en collant l'étiquette directement dessus,
- préférons les achats à la coupe et en vrac (fromage, jambon, viande, etc.),
- apportons nos contenants chez les commerçants : bocaux et boîtes en verre, sac en tissu pour le pain ou les légumes, etc. (Loi du 10 février 2020)
- achetons directement auprès des producteurs, en allant à la ferme ou sur le marché, et en apportant son panier ou son sac réutilisable.

Cette année, les Vendéens vont être sensibilisés à ces gestes d'achat, visant la préservation de notre environnement, par tous les moyens possibles : à la radio, dans la presse quotidienne, hebdomadaire et gratuite, à la télévision, au cinéma, en affichage et sur les réseaux sociaux. Le syndicat propose également sur son site Internet, un panel de recettes et d'astuces pour aller plus loin et pourquoi pas, devenir un Vendéen presque zéro déchet.

*Source : étude Cohda réalisée en décembre 2020 sur un échantillon de 400 Vendéens



l'agenda





TOURNOI DE FEETBOOL

VENDREDI 29 AVRIL 2022
DÉBUT DU TOURNOI À 19 H

STADE MUNICIPAL
LA BERNARDIÈRE

16€
PAR ÉQUIPE
DE 2 JOUEURS

BAR ET ALIMENTATION SUR PLACE
INSCRIPTIONS LIMITÉES À 32 ÉQUIPES

COMPLET

TOURNOI

Tennis de Table

LA BERNARDIÈRE



Samedi 23 Avril 2022

A partir de 13h30 - Salle des sports

1 lot pour chaque équipe



Par équipe de 2 joueurs

1 licencié & 1 non licencié
ou
2 non licenciés

Inscriptions sur place

7€ par joueur

COLLECTE des BOUCHONS

Bouchons plastiques de boissons
Uniquement

Samedi 30 avril 2022
de 9h30 à 12h00

Parking salle des sports

Ces bouchons sont ensuite triés par l'Esat Biocat de Gétigné puis acheminés à l'association les bouchons d'amour.

Collecte des bouchons de LIEGE
pour l'association Vendée cancer

Sont concernés : Les bouchons de liège et synthétique des bouteilles de vin, cidre, et tout objet en liège.

Ces bouchons ne doivent pas être mélangés avec les bouchons plastiques

RALLYE AGRI' CULTUREL**Randonnée pédestre****Dimanche 22 mai 2022****LA BERNARDIERE - L'Oulerie**

Organisée par des agriculteurs du GEDA (Groupe d'Etude et de Développement Agricole) du canton de Montaigu.

Accueil à partir de 9 h
A L'Oulerie
Départ libre entre 9h à 10h30

Circuit
7 km

A découvrir sur le circuit :

- des fermes (bovins viande, vaches laitières, volailles, cultures...)
- la biodiversité (haies, eau, abeilles, prairies...)
- les traces de l'histoire locale

A l'arrivée :

- Apéritif offert
- Dégustation de produits locaux

Quizz le long du
circuit avec des
lots à gagner !

Inscription sur place
Tarif : Adulte 3 € / Enfant gratuit
Contact : 06 98 86 44 38

**VADROUILLE DANS LE TEMPS**

En septembre 2020, Vadrouille est arrivée à l'école St Jean. Pendant l'année scolaire elle a voyagé dans le monde entier et les élèves ont reçu des courriers accompagnés de photos de ses voyages. Quel plaisir de la découvrir au pied de la Tour Eiffel, sur la plage à La Réunion ou bien à skier au Canada !

Depuis le 18 septembre 2021, Vadrouille voyage dans le temps. Elle change de costume régulièrement et elle fait découvrir aux élèves les périodes de l'Histoire : Préhistoire, Antiquité, Moyen Age, Temps modernes et Epoque contemporaine.

Pour rencontrer Vadrouille, vous êtes invités à la kermesse de l'école qui aura lieu
le samedi 21 mai 2022, à la salle de sport.

Les élèves défileront en partant de l'école jusqu'à la salle de sport à 14h45 et présenteront leur spectacle. A partir de 16h30, des animations seront ouvertes à tous avec la possibilité de se restaurer sur place.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site internet de l'école :
<https://labernardiere-stjean.fr/>

**le zoom**

Valentin
HAÛY

Avec les aveugles et les malvoyants

Agir pour l'autonomie

L'Association Valentin Haüy représente et regroupe près de 250 personnes aveugles et malvoyantes sur le département de la Vendée

Objectifs :

- Rompre l'isolement par des rencontres amicales et des activités diverses
- Faciliter l'autonomie dans la vie quotidienne
- Accéder à la vie sociale et culturelle

Actions :

- Soutien moral, aide aux démarches administratives
- Fourniture de matériel d'usage courant muni d'une synthèse vocale
- Apprentissage de l'écriture et de la lecture Braille
- Mise à disposition d'une bibliothèque sonore
- Edition du « Point Lumineux », journal sonore trimestriel sur CD
- Apprentissage du maniement des outils informatisés équipés d'un navigateur vocal
- Soutien aux personnes pouvant se réinsérer dans le monde du travail
- Participation aux réunions de travail sur l'accessibilité des espaces publics et administratifs et du transport
- Rencontres amicales (loisirs, voyages culturels) avec les équipes d'animation
- Activités culturelles
- Soutien au centre de distribution de travail à domicile pour le paillage et le cannage des sièges (dépôt à l'AVH).

Voyants

Nous avons besoin de votre concours pour faire connaître notre association à toutes les personnes non et malvoyantes, y compris dans les maisons de retraite ou foyers logements et pour contribuer à l'animation d'un secteur départemental.

Association Valentin Haüy

Comité de Vendée
39bis, rue de la Marne
BP 639
85016 La Roche-sur-Yon cedex
Permanences
du lundi au vendredi
de 13h30 à 17h00
Tél : 02 51 37 22 22
Courriel :
comite.vendee@avh.asso.fr
Site internet :
<http://larochesuryon.avh.asso.fr>
Page Facebook :
Valentinhauylarochesuryon
Reconnue d'utilité publique en 1891, habilitée à recevoir des dons et legs

l'état civil

Décès :

- Yves LEBRETON, décédé le 10 mars 2022
- Marie-Josèphe VINET, décédée le 22 mars 2022
- Lucien NERRIERE, décédé le 26 mars 2022

A noter

■ Collectes de sang :

Vendredi 22 avril 2022

de 15h30 à 19h30 à la Boissière de Montaigu (salle polyvalente)

Mardi 24 mai 2022

de 15h30 à 19h30 à Boufféré (salle Magnolia)

Lundi 20 juin 2022

de 15h30 à 19h30 à Treize-Septiers (salle polyvalente)



■ Collectes des déchets :

- Lundis 11 et 25 avril
- Lundis 9 et 23 mai
- Lundis 7 et 20 juin

Attention, ces dates concernent toute La Bernardière sauf la Pénissière La Cour qui est rattachée à une tournée de La Bruffière.



MAIRIE DE LA BERNARDIERE

20, rue de la Poste

85610 LA BERNARDIERE

tel : 02 51 42 15 91

E-mail : contact@labernardiere.fr

www.labernardiere.fr

facebook.com/Mairie La Bernardière



QR Code : pour un accès rapide au site internet de La Bernardière

Horaires d'ouverture physique du secrétariat :

Les mardi, mercredi et vendredi :
de 9h00 à 12h30

Le samedi :
de 9h00 à 12h00

Permanence téléphonique :

Du lundi au vendredi :
de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30

Le samedi :
de 9h00 à 12h00

Directeur de la publication :
Claude DURAND, maire de La Bernardière.

Avril 2022